

Communiqué du parti communiste du Gers suite au vote par l'Assemblée nationale de la proposition de loi portée par les députés communistes



Communiqué du parti communiste du Gers suite au vote par l'Assemblée nationale de la proposition de loi portée par les députés communistes

Dans le cadre de leur niche parlementaire de jeudi 4 mai, les députés communistes ont défendu la proposition de loi "Protéger le groupe EDF du démantèlement".

Le parti communiste du Gers se félicite qu'elle ait été adoptée par l'Assemblée, contre l'avis du gouvernement, par 127 voix contre 89.

La preuve est faite que, sans le 49-3, l'Assemblée nationale peut travailler et faire des propositions dans l'intérêt de la France et de nos concitoyens.

Cette loi est une première pierre dans la protection de ce bien commun qu'est l'énergie .

La loi adoptée a un triple objectif : tirer des enseignements de 30 ans de libéralisation du secteur de l'énergie, protéger EDF du démantèlement au cas où le gouvernement aurait de nouveau l'envie de déterrer le projet de vente d'EDF par tranches dit-projet Hercule, protéger les petites entreprises, artisans, commerçants, PME et TPE, de l'explosion des prix de l'énergie.

Les députés communistes ont souhaité, comme le ministre Marcel Paul à la Libération, que cette loi puisse être soutenue par d'autres députés et groupes politiques (socialistes, insoumis, verts, Liot, LR) qui souhaitent remettre EDF dans le giron public.